

VILLE DE PARMAIN

Plan local d'urbanisme

**Orientations d'aménagement
et de programmation**
OAP DE SECTEUR

document provisoire

Document de travail
Restitution CPLU du 13 05 2022
mise à jour 15 07 2022

HORTESIE URBANISME & PAYSAGE

/ v5. 15 juill 2022

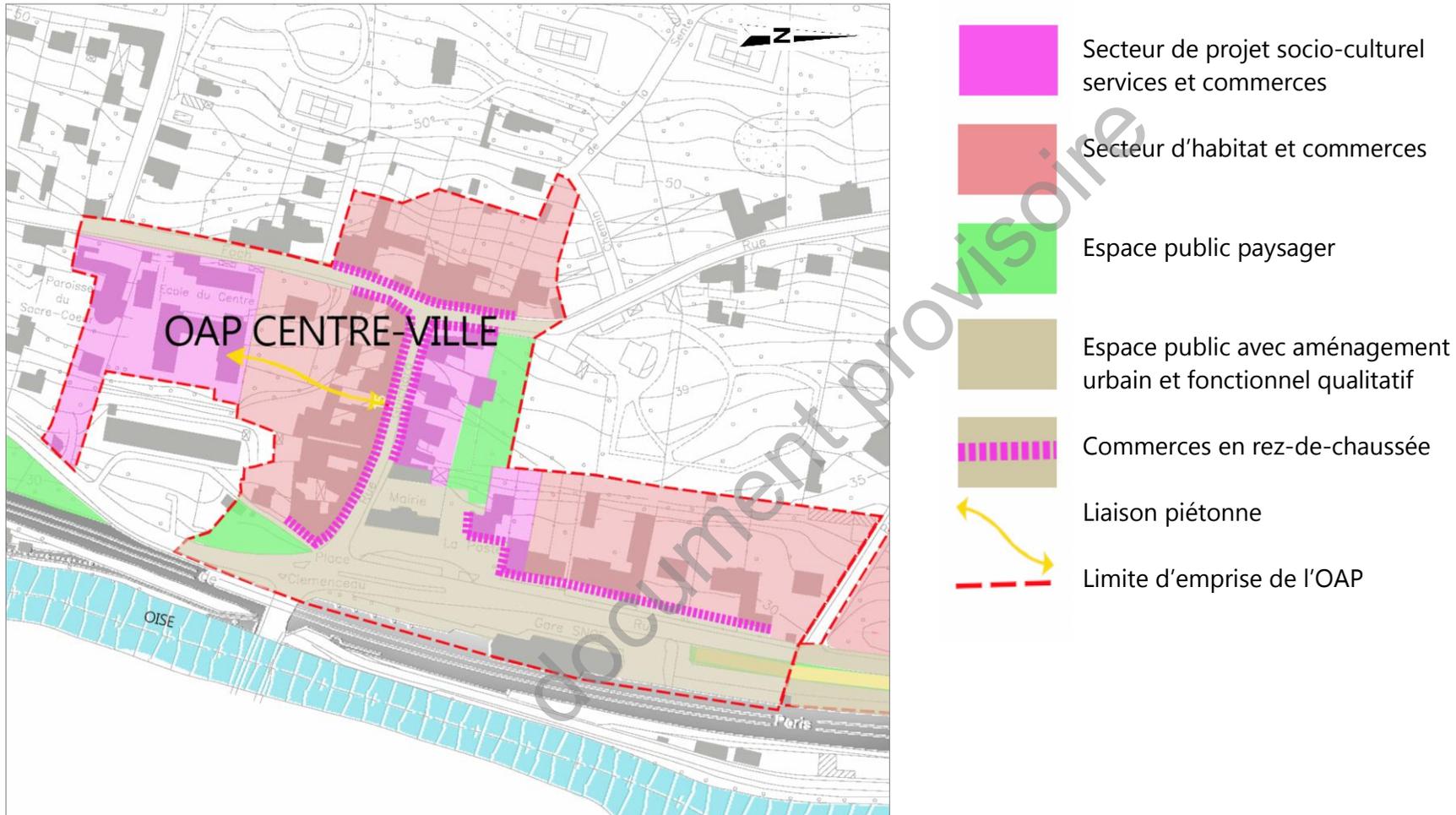
1^{ère} PARTIE LES OAP DE SECTEUR

Orientations graphiques

document provisoire

OAP CENTRE VILLE - ATTRACTIVITE COMMERCIALE SOCIOCULTURELLE ET SERVICES

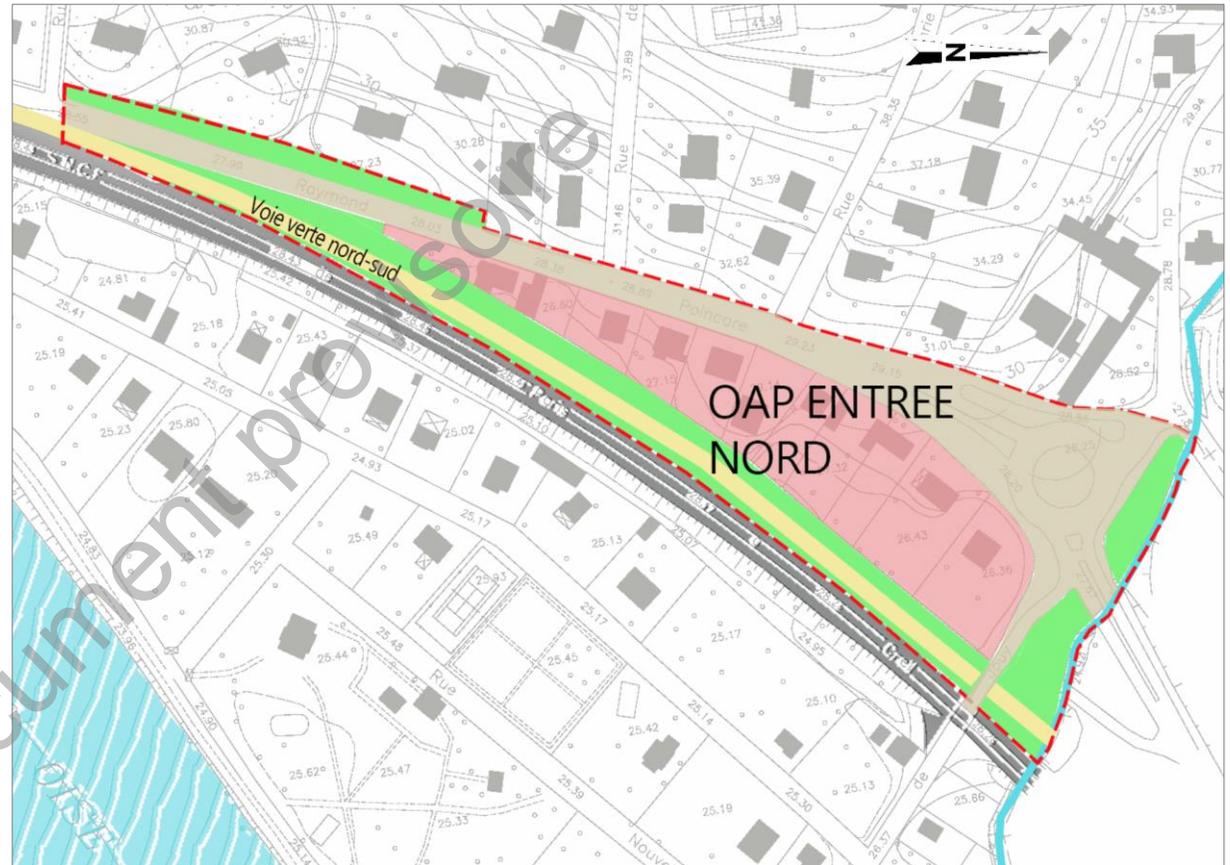
Orientations graphiques



OAP ENTREE NORD

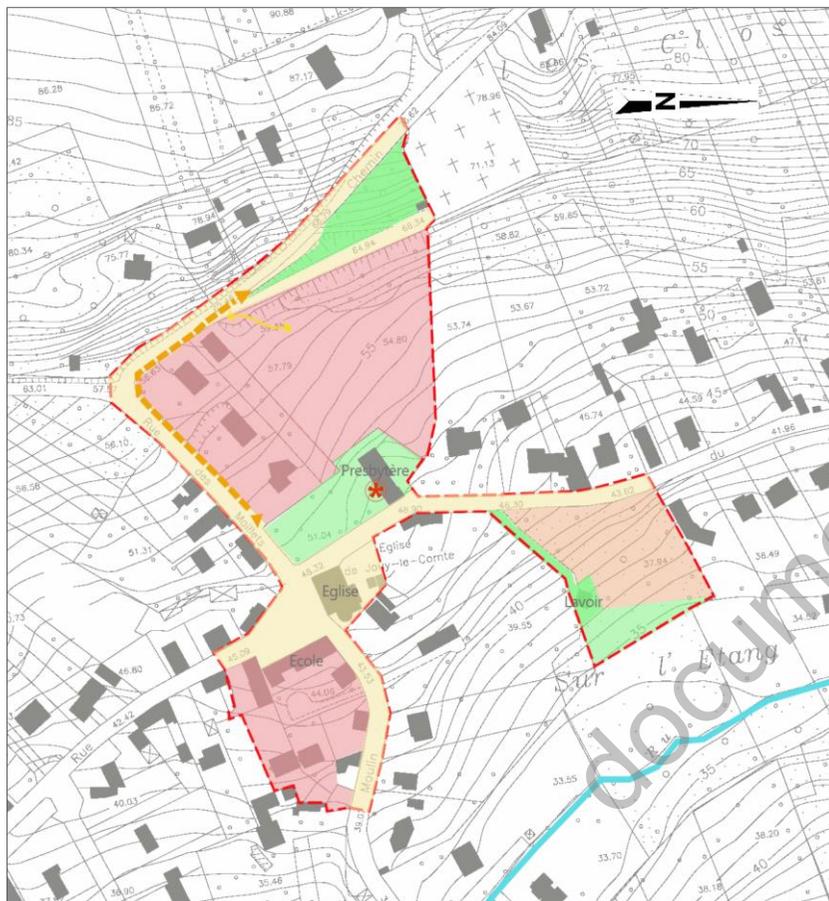
Orientations graphiques

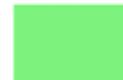
-  Préserver l'espace public paysager
-  Permettre la réalisation d'une offre de logements avec une densité de l'ordre de 55 logts/ha pour du logement locatif aidé
-  Prévoir un aménagement urbain et fonctionnel qualitatif de l'espace public
-  Limite d'emprise de l'OAP



OAP REVITALISATION CENTRE JOUY LE COMTE

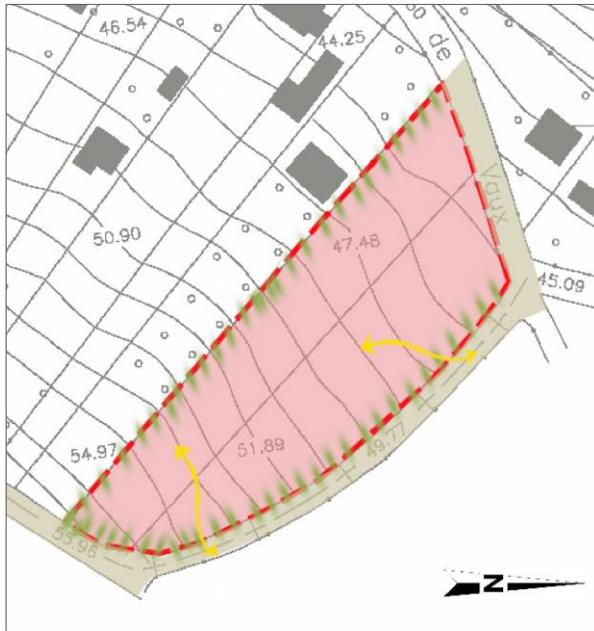
Orientations graphiques



-  Limite d'emprise de l'OAP
-  Prévoir une desserte nouvelle
-  Préserver l'espace public et paysager
-  Permettre la réalisation d'habitat, d'équipements scolaires et loisirs, de commerces :
 - Ecole et abords : amélioration de l'équipement scolaire et commerces
 - Terrain communal : nouvel équipement scolaire et loisirs
 - Rue des Maillets : secteur de densification préférentiel de l'habitat, de l'ordre de 40 logts/ha pour du logement locatif aidé, avec intégration urbaine soignée
-  Permettre la réalisation d'une offre de 25 logements locatifs aidés environ
-  Prévoir un aménagement urbain et fonctionnel qualitatif de l'espace public
-  Permettre l'aménagement de la voie et la sécurisation de la circulation piétonne
-  Protéger les éléments de patrimoine

OAP RUE DE VAUX

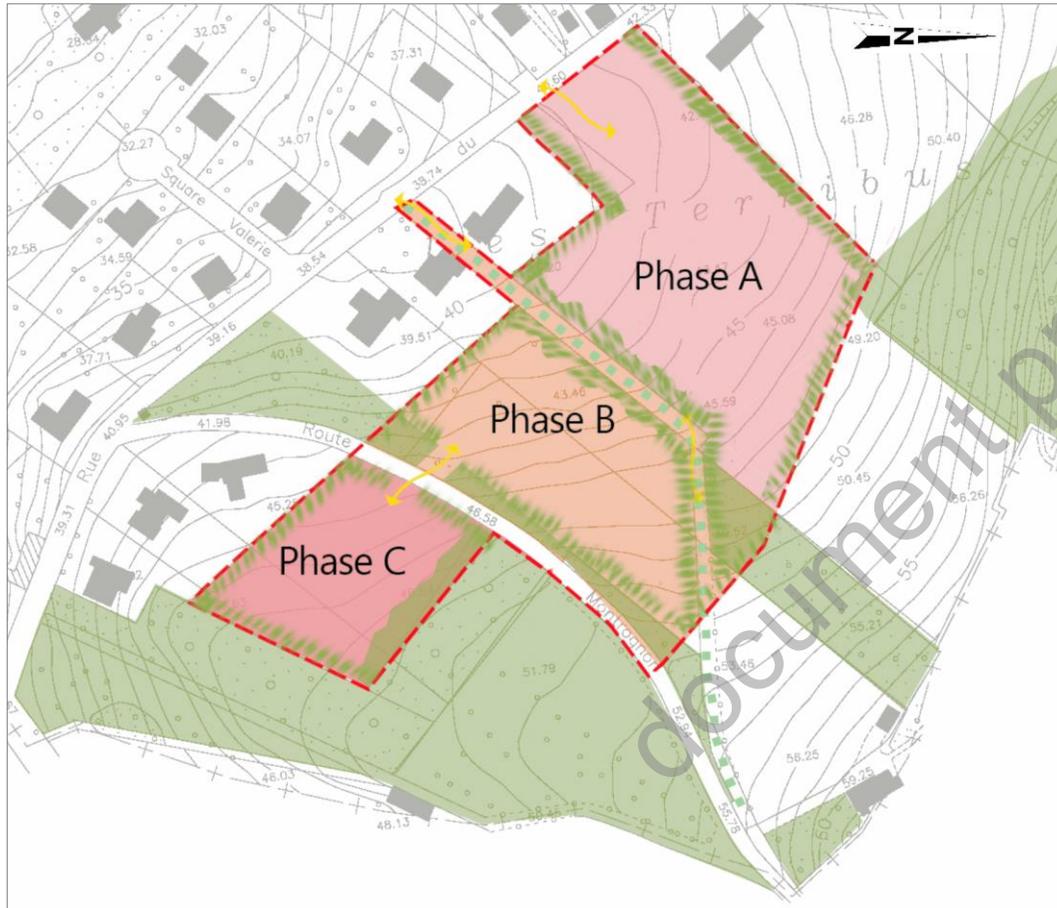
Orientations graphiques



- Prévoir une frange végétale de transition paysagère
- Permettre la réalisation d'une offre de logements locatifs aidés de 16 lgts environ
- Prévoir un aménagement paysager qualitatif de l'espace public
- Prévoir la desserte à l'intérieur du terrain
- Limite d'emprise de l'OAP

OAP TERRIBUS (RUE CLOS POLLET)

Orientations graphiques



-  Limite d'emprise de l'OAP
-  Prévoir la desserte à l'intérieur du terrain depuis les rues existantes
-  Préserver le chemin piéton existant
-  Préserver les espaces boisés
-  Prévoir une trame végétale de transition paysagère
-  Permettre la réalisation d'une offre de logements locatifs aidés :
 - phase A : 15 logements environ
 - Phase B : 15 logements environ
 - Phase C : 10 logements environ